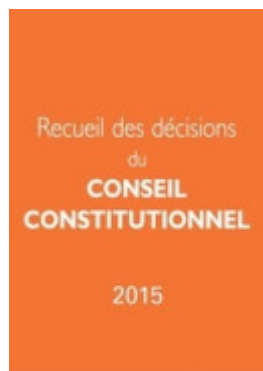


RECUEIL DES DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL



Source : Editions Dalloz

Titre

Recueil des décisions du Conseil constitutionnel

Date

1960-2016

Éditeur(s)

Imprimerie nationale (1960-2016)

Editions Dalloz (1993-2016)

Support

Papier
Ressource Internet

Autre format

En ligne sur :

- le site du **Conseil constitutionnel** : accès à l'ensemble des décisions rendues depuis 1958, certaines décisions sont accompagnées d'un commentaire rédigé par son service juridique
- **Légifrance** : recherche en sélectionnant le fonds *Jurisprudence constitutionnelle* ou en recherche avancée

Type de document

Revue

Périodicité

Annuel

Source du droit

Jurisprudence

Domaines du droit

Droit constitutionnel

Droit public

Contenu

- Intégralité des décisions du Conseil constitutionnel rendues au cours de l'année civile (in extenso).
- Textes législatifs et réglementaires, décisions (références) intéressant l'activité du Conseil constitutionnel.
- Liste des notes et commentaires publiés dans les revues juridiques se rapportant aux décisions du Conseil constitutionnel.

Type de classement

Partie I - Décisions rendues par le Conseil constitutionnel : ordre chronologique.

Partie II - Textes et décisions intéressant l'activité du Conseil constitutionnel : ordre chronologique

Clefs d'utilisation

Volume annuel :

- Liste des décisions, par type, rendues par le Conseil constitutionnel : DC, LP, QPC, AN, SEN, D, L, LOM, FNR, ORGA, NOM
- Table analytique divisée en rubriques et sous-rubriques avec un index alphabétique des entrées analytiques en fin de table
- Index alphabétique
- Liste des commentaires des décisions du Conseil constitutionnel

Tables rétrospectives :

1958 - 1978 : table analytique du contentieux de l'élection des députés et des sénateurs

1959 - 1984 : table analytique du contrôle de constitutionnalité et délimitation des compétences entre le Gouvernement et le Parlement

1959-1988 : table trentenaire

1989-1993 : tables quinquennales

Depuis 1958 : **tables analytiques**, édition cumulative, disponible sur le site du Conseil constitutionnel, sous format pdf (fichier volumineux)

Depuis 2009 **tables analytiques**, disponibles sur le site du Conseil constitutionnel, une table par année

Notes

1958-1959 : **Recueil des décisions du Conseil constitutionnel et de la commission constitutionnelle provisoire** (publié par le Conseil constitutionnel)

Les décisions sont publiées au *Journal officiel de la République française, série Lois et décrets*

Le dernier volume en édition papier (publié en 2016) rassemble les décisions de l'année 2015

Exemples de bases de données payantes donnant accès aux décisions du Conseil Constitutionnel :

Dalloz / Le Doctrinal / Lamyline / Lexbase / Lexis360 / Lextenso

Liens

Fiche Jurisguide **Légifrance**

Revue signalée dans **Mir@bel**

Fiche réalisée par : Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1), le 25/10/2016

Mise à jour : Géraldine HUYGHE (SCD Université de Lille), le 02/01/2026

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



[Commons](#)

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).